



**Maison communale  
Rue Martin Sandron 114  
5680 – Doische**

**CONVOCATION  
DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 21 avril 2023

A l'attention de



Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 27 avril 2023 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

**Ordre du jour**

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Finances - CPAS - Compte 2022 : Approbation
2. Finances - F.E. Gimnée - Compte 2022 : Approbation
3. Finances - F.E. Soulme - Compte 2022 : Approbation
4. Finances - F.E. Doische - Compte 2022 : Approbation
5. Finances - F.E. Niverlée - Compte 2022 : Approbation
6. Finances - F.E. Vaucelles - Compte 2022 : Approbation
7. Finances - F.E. Gochenée - Compte 2022 : Approbation
8. Finances - Gestion des déchets ménagers et assimilés - Fixation du coût-vérité prévisionnel 2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 03 avril 2023

9. Travaux - Achat d'un lève-conteneur, d'un conteneur avec côtés fixes et d'un conteneur avec côtés rabattables - Approbation des conditions et du mode de passation du marché : Décision
10. Patrimoine - Acquisition de la parcelle cadastrée à Vaucelles, 2ème division, en nature de pré d'une contenance de 7a 37ca - Accord de principe : Approbation
11. Patrimoine - Vente d'un lot de grumes (+/- 4m<sup>3</sup>) - Approbation des modalités de vente : Décision
12. Culture - Action Sculpture - Convention de partenariat 2023-2024 : Convention globale et locale de partenariat : Approbation
13. Personnel - Appel à projets "Eté Solidaire, je suis partenaire" 2023 - Introduction d'un dossier de candidature : ratification de la décision du Collège communal du 27 mars 2023
14. Secrétariat - Utilisation de caméras sur le territoire communal (Parking communal & Atelier communal) : Avis
15. Secrétariat - Décret régional du 29 mars 2018 - Rapport de rémunérations 2023 - Exercice 2022 : Approbation
16. Secrétariat - IMIO srl - Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 : Approbation
17. Secrétariat - UVCW asbl - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 : Approbation
18. Secrétariat - S.W.D.E. - Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire & extraordinaire du 30 mai 2023 : Approbation
19. Finances - Règlement-redevance sur les repas servis dans les cantines communales- exercice 2023 - Dès l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à l'exercice 2025 inclus: communication de la décision de l'autorité de tutelle du 29 mars 2023
20. Finances - Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs - exercice 2023 - Dès l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à l'exercice 2025 inclus- révision de la délibération du 18 mai 2022 : communication de la décision de l'autorité de tutelle du 29 mars 2023
21. Finances - Zone de police Hermeton & Heure - Dotation communale 2023 : Prise de connaissance de l'Arrêté d'approbation du 09 mars 2023 de Monsieur le Gouverneur de la province de Namur
22. Finances - Zone de Secours Dinaphi – Dotation communale 2023 : Prise de connaissance de l'Arrêté d'approbation du 21 mars 2023 de Monsieur le Gouverneur de la province de Namur
23. Secrétariat - Séance du 30 mars 2023 : Approbation du procès-verbal

## HUIS CLOS

24. Patrimoine - Location des droits de chasse 2022-2031 - Chasse n° 3 "Plaines de Doische-Nord" - Cession du bail de chasse
  
25. Enseignement - Ecole communale de Doische. Démission en tant que maîtresse spéciale de psychomotricité à raison de 6 périodes/semaine, pour une nomination définitive en tant qu'institutrice maternelle [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 12 avril 2023

**Par le Collège,**

**Le Directeur général,  
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,  
Pascal Jacquiez**

### **Consultation des dossiers :**

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à [sylvain.collard@doische.be](mailto:sylvain.collard@doische.be) ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

**Annexe à l'ordre du jour du 27 avril 2023**  
**Note de synthèse explicative**

**1.**

Rapport annuel aux comptes – Année 2022

**(Article de la loi du 07 juillet 1976 organique des CPAS)**

Le rapport annuel à joindre aux comptes de l'exercice précédent, est l'occasion d'exposer la situation du CPAS et sa gestion.

**Pour l'année 2022, les éléments à mettre en évidence sont les suivants :**

**L'exercice présente au service ordinaire ex-propre un boni de 18.679,61€**  
**Le résultat global du compte, en tenant compte des exercices antérieurs, affiche un boni de 158.638,94€.**  
**Le boni présumé au budget 2023 est de 150.000,00€**  
**Le service extraordinaire présente un résultat comptable de 0,00€**  
**Droits constatés de 67.500,00 € et des imputations de 17.595,97€, engagement reporté 49.904,03€**  
**L'intervention communale 2022 est de 211.000,00€**

**Service ordinaire**

Au niveau du personnel :

- Les frais de personnel :
  - par rapport à 2021 :
    - Pour rappel : engagement d'un ½ ETP assistant social et indexation des salaires et des chèques repas.
    - ½ ETP DG (ff)
    - service social : 2 ETP + ½ ETP statutaire
    - ½ ETP cheffe de projet plan de cohésion sociale

Rmq : : Coût net moyen par ETP : 77.895,15€ (55.840,20 en 2021, 50.828,90 en 2020).

MAIS ATTENTION : ne tient plus compte des points APE, donc comparaison faussée avec 2021.

- Intervention des pouvoirs publics (AWIPH) pour la mise à l'emploi d'un travailleur social : 194,91 €
- Pour la deuxième année, une cotisation de responsabilisation a été imputée : 20.802,49€  
Ce coût est dû à la suite de la perte d'un membre du personnel statutaire non remplacé (absence de nomination).
- La moitié de l'enveloppe APE a été cédée à l'administration communale en 2022 (idem à 2021)  
Enveloppe APE 2022 aux comptes 2022 : 72.578,77€
- Subside Guidance Energie - droits constatés : 27.652,08€ (droits constatés de 18.704,66€ en 2021).

Au niveau des frais de fonctionnement :

- Augmentation de 10,8% des frais de fonctionnement du service ordinaire par rapport à l'année 2021. Plusieurs postes sont concernés par des augmentations : électricité, chauffage, fonctionnent ILA, PCS, ...  
ILA et PCS = deux postes tous deux subsidiés.

Au niveau de l'aide sociale :

- **Le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide financière en 2022 : 178 personnes**  
(y compris les allocations de chauffage)  
Rmq : 152 en 2021 -139 en 2020 - 147 en 2019 – 140 en 2018 – 133 en 2017 – 118 en 2016  
**+ 53 % d'aides sociales en 6 ans**
- Les dépenses de RIS représentent des dépenses de : 148.148,42€  
**Au 31/12/2022, le centre comptait 14 personnes bénéficiaires du RIS** (12 en 2021 - 7 en 2020 - 10 en 2019).
- Le PISS avec l'intervention supplémentaire de 10% a engendré 5.360,40 € (4.127,46€ en 2021)  
Cette recette s'explique par le nombre de RIS et les différentes catégories de RIS. De plus, le PIIS n'est pas toujours mis en place pour des raisons de santé ou d'équité.
- **Il y a eu 9 mises à l'emploi (ART.60) en 2022**  
(06 travailleurs ART 60 en 221, 12 travailleurs ART 60 en 2020 ; 11 en 2019 ; 7 en 2018).
- En 2022, l'intervention du fonds social a augmenté de 3298,07€ par rapport à l'année antérieure – 45.522,34€ de droits constatés.

Cette subvention est notamment liée au nombre d'ETP d'assistants sociaux, au nombre de journées de travail ART.60, au nombre de repas à domicile livrés et à l'existence d'une convention avec le service d'aide-familiale.

- Des subventions régionales, fédérales (+ appel à projets) liées à la crise sanitaire et à la crise énergétique ont été perçues :

#### Subsides perçus en 2022:

Aides diverses SPP-IS (719,31€) = subside Covid à épuisé jusqu'au 31 mars 2022  
(80,69 resté sans emploi)

Pour rappel : Crédit SPP-IS 2022 : 11350,00€ (année 2020, 2022, 1<sup>er</sup> trimestre 2022).

Remarque : 12 ménages, ayant subis une perte de revenu liée à la crise sanitaire, ont été aidés financièrement au paiement de factures.

- Prime forfaitaire RI/SPP-Is : 1.150,00€ de droits constatés
- Aide alimentaire de la RW (appels à projets) : 4.333,50€ de droits constatés - 4.333,50€ d'engagés.
- À la suite des conventions de services signées avec les services d'aides-familiales, une dépense de 3.905,98,00€ a été engagée pour ces services en 2022.
- L'engagement pour le « Fond Mazout » en 2022 a été de 29.069,21€  
(21.028,10€ en 2021 ; 17.556,56€ en 2020 ; 19.255,04€ en 2019 ; 17.716,30€ en 2018 ; 16832,10 en 2017).  
Cette aide financière du fédéral est indolore financièrement pour le CPAS (le CPAS reçoit 10€/dossier)  
En 2021, une séance d'informations et de sensibilisation à la consommation d'énergie (en collaboration avec le guichet de l'Energie SPW) a été financée via le subside PAPE (222,48 €)
- Pour le service d'accès au logement, aux habitations sociales, le seul engagement est une cotisation à l' AIS (26,89€).  
Le logement de transit a été occupé en 2022 : droits constatés loyer et charges 5.008,45€, 2.816,00€ de ce montant est reversé à la commune (cf convention).

#### Au niveau du plan de cohésion sociale

- 2022 a été la troisième année du plan de cohésion sociale.  
Les dépenses engagées en 2022 pour les frais de personnel (= 1/2 ETP cheffe de projets) représentent 27.326,21€ et celles de fonctionnement ont été de 9.387,54€. Les frais de carburant sont de 5.839,21€  
Rappelons que ces dépenses sont subsidiées à concurrence de 75 % par un financement de la RW (DICS) et à 25% sur fonds propre du centre public d'action sociale. La totalité du subside de la RW (35.449,77€) n'a pas pu être justifié cette année.  
L'intervention engagée pour le partenaire art. 20 (ASBL ça manque pas d'air) a été de 986,26€ ; l'entièreté du subside n'a pas pu être justifiée (crédit sans emploi de 3.397,46€ ). Le partenaire ART.20, de l'ASBL « ça ne manque pas d'air » n'a malheureusement pas pu mettre toutes les actions en œuvre par manque de ressources humaines (bénévoles). La crise sanitaire a fortement bouleversé l'activité de l'ASBL.

#### Au niveau de l'ILA :

Durant l'année 2022,

Deux familles de demandeurs d'asile (6p et 5P) ont été accueillies à l'ILA de Romerée.

Une famille de demandeurs d'asile (4P) est accueillie à Doische depuis 2020.

Recettes : 124.222,46€ - subside ILA 94.222,46€ de droits constatés + intervention autorité sup. frais de personnel et enveloppe APE.

#### Au niveau du magasin « linges et bulles » :

- En 2022, le service lavoir-repassage et le magasin de seconde main ont été bien fréquentés. On retrouve une fréquentation similaire à « l'avant crise sanitaire ».
- Pour rappel, les tarifs du service lavoir ont été revus en avril 2019  
Prix du service lavoir : forfait de 5€ la manne + 0,60€/kg au-delà de 5kg (0,70€/kg pour les habitants hors entité de Doische).

Les recettes du service « linges et bulles » :

23.162,25 € en 2022

20.104,15€ en 2021

15.869,60 € en 2020

24.655,75€ en 2019

19.839,60€ en 2018

20.017,80€ en 2017

Au niveau des ventes au magasin, recettes de 7.627,15€ en 2022

6.329,45€ en 2021

4.195,60€ en 2020

7.142,58€ en 2019

3.747,10€ en 2018

Au niveau du service lavoir et repassage, recettes de 15.535,10 en 2022

13.774,70€ en 2021

11.674,00€ en 2020

17.513,17€ en 2019

Au niveau des dépenses, il est difficile d'établir le coût de ce service. Certaines dépenses comme les frais de personnel (ART.60) et les frais de chauffage sont difficilement évaluables.

Dans les dépenses de fonctionnement, s'ajoute depuis 2019, le défraiement pour la bénévoles (1473,37€).

#### Au niveau du transport :

- Recette du taxi social : 5737,31€

Tarif demandé : 0,25/km

Dépenses :

2.245,50€ carburant +frais techniques + ILA: 1377,73€ de carburant + 826,00€ d'assurance +647,47€ prestations techniques et de frais divers 256,22€

+ des dépenses en personnel art 60 ( -> difficilement chiffrable !)

#### Au niveau du patrimoine privé :

- Patrimoine : bâtiments en location : ILA Doische « 126 », location du « 115 » à l'office du tourisme (ILA Romerée = propriété communale).

Droits constatés de 13.500,00€

Loyer ILA : 24.000,00€ (loyer de l'ILA de Romerée , 12.000,00€ reversé à la commune).

Loyer office du tourisme : 1.500,00€

#### Au niveau des locations de chasses, des prairies et de culture

- Ces locations représentent une recette de 6.499,18€ (9.948,14€ en 2021 ;7.700,73€ en 2020; 5.286,74€ en 2019)

Pour rappel, en 2020/2021: une mise à jour des données relatives aux locations des terrains agricoles appartenant au CPAS a été réalisée. Sur base de ces données de régularisation, les locataires des terrains en question ont reçu une invitation à payer (régularisation).

#### Au niveau de l'administration générale

- Panneaux photovoltaïques : 1.820 Euros.

Remarque : recettes et dépenses non ventilables : 3.693,55 euros subside inondations

### **Service Extraordinaire**

#### Au niveau de l'administration générale

Prélèvement de 13.748,17€ vers le fonds de réserve extraordinaire (= solde du subside de la Commune :67.500 – 53.751,83 engagés sur base de l'attribution des marchés publics).

- Recettes : subside en capital de la commune pour les travaux : 67.500,00€
- Construction de l'annexe (bureau et local alimentaire): 53.751,83€ engagées (49.904,03€ crédits reportés).
- Un crédit de 2000,00€ pour l'achat de matériel informatique est resté sans emploi.
- Un crédit de 5.000€ prévu pour l'achat de mobiliers et de machines est resté sans emploi.

### **En conclusion :**

Le budget 2023 s'est basé sur un boni présumé des ex. antérieurs de 150.000,00€

Le boni général du compte 2022 est de 158.638,94€. Il est légèrement plus qu'escompté.

Il s'agit d'une base saine pour l'année 2023.

Les crises qui se succèdent ces dernières années et nous démontrent le rôle central du CPAS dans l'aide qu'il peut apporter pour permettre à chacun et à chacune de vivre conformément à la dignité humaine.

En 2023, nous devons certainement encore faire face à de nombreux défis. Notamment, par rapport à la crise énergétique dont nous ne pouvons connaître avec certitude l'impact socio-économique.

Toutes ces crises successives risquent fort d'augmenter le nombre de nos concitoyens ayant besoin d'aide. Nous nous efforcerons d'être accessibles et de renseigner au mieux nos concitoyens sur les droits auxquels ils peuvent prétendre.

Le CPAS devra faire face à ces défis avec des moyens réduits puisque les subsides alloués par les gouvernements, fédéral et régional, risquent d'être moins importants que durant la crise sanitaire. La fin du tarif social élargi à toute une catégorie de personnes risque fort d'impacter les CPAS.

Nous devons donc rester attentifs à la recherche de subventions et de partenariats avec d'autres structures en vue de diversifier les ressources disponibles. L'objectif est de garantir l'aide et les services à apporter à la population de notre commune en particulier, aux personnes fragilisées par ces crises successives.

2.

Le Compte de la Fabrique d'église de Gimnée pour l'exercice 2022 se présente comme suit :

**Recettes ordinaires totales : 11.201,65 €**

**- dont une intervention communale ordinaire de secours de 9.072,34 €**

**Recettes extraordinaires totales : 5.257,86 €**

**- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €**

**- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 5.257,86 €**

**Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.927,45 €**

**Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 10.313,74 €**

**Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €**

**- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €**

**Recettes totales : 16.459,51 €**

**Dépenses totales : 13.241,19 €**

**Résultat comptable : 3.218,32 €**

Décision attendue : **Approbation**

3.

Le Compte de la Fabrique d'église de Soulme pour l'exercice 2022 se présente comme suit :

**Recettes ordinaires totales : 1.158,00 €**

**- dont une intervention communale ordinaire de secours de 1.067,00 €**

**Recettes extraordinaires totales : 4.485,40 €**

**- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €**

**- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 4.485,40 €**

**Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.733,48 €**

**Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 921,72 €**

**Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 408,00 €**

**- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €**

**Recettes totales : 5.643,40 €**

**Dépenses totales : 4.063,20 €**

**Résultat comptable : 1.580,20 €**

Décision attendue : **Approbation**

4.

Le Compte de la Fabrique d'église de Doische pour l'exercice 2022 se présente comme suit :

**Recettes ordinaires totales : 5.888,36 €**

**- dont une intervention communale ordinaire de secours de 5.615,21 €**

**Recettes extraordinaires totales : 11.794,07 €**

**- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €**

**- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 11.794,07 €**

**Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.250,28 €**

**Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 2.078,56 €**

**Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €**

**- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €**

**Recettes totales : 17.682,43 €**

**Dépenses totales : 4.328,84 €**

**Résultat comptable : 13.353,59 €**

Décision attendue : **Approbation**

5.

Le Compte de la Fabrique d'église de Niverlée pour l'exercice 2022 se présente comme suit :

**Recettes ordinaires totales : 6.687,15 €**  
**- dont une intervention communale ordinaire de secours de 6.599,13 €**  
**Recettes extraordinaires totales : 2.470,98 €**  
**- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €**  
**- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 2.470,98 €**  
**Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.172,26 €**  
**Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 4.629,56 €**  
**Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €**  
**- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €**  
**Recettes totales : 9.158,13 €**  
**Dépenses totales : 6.801,82 €**  
**Résultat comptable : 2.356,31 €**

Décision attendue : **Approbation**

**6.**

Le Compte de la Fabrique d'église de Vaucelles pour l'exercice 2022 se présente comme suit :

**Recettes ordinaires totales : 1.500,82 €**  
**- dont une intervention communale ordinaire de secours de 1.391,32 €**  
**Recettes extraordinaires totales : 2.743,72 €**  
**- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €**  
**- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 2.743,72 €**  
**Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 904,38 €**  
**Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 1.217,11 €**  
**Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €**  
**- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €**  
**Recettes totales : 4.244,54 €**  
**Dépenses totales : 2.121,49 €**  
**Résultat comptable : 2.123,05 €**

Décision attendue : **Approbation**

**7.**

Le Compte de la Fabrique d'église de Gochenée pour l'exercice 2022 se présente comme suit :

**Recettes ordinaires totales : 10.178,94 €**  
**- dont une intervention communale ordinaire de secours de 9.844,83 €**  
**Recettes extraordinaires totales : 2.472,05 €**  
**- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €**  
**- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 2.472,05 €**  
**Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.299,40 €**  
**Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 9.399,90 €**  
**Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €**  
**- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €**  
**Recettes totales : 12.650,99 €**  
**Dépenses totales : 11.699,30 €**  
**Résultat comptable : 951,69 €**

Décision attendue : **Approbation**

**8.**

Suite à un contrôle de la Région wallonne, le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculés sur base du budget communal 2023, initialement arrêté en séance du Conseil communal, à 99 % a été revu à 97,34 %, acté par délibération du Collège communal du 03 avril 2023. Il y a donc lieu de ratifier cette délibération.

Décision attendue : **Ratification**

**9.**

L'acquisition d'un système de lève-conteneur et de deux conteneurs avait été initialement prévu dans le marché public d'acquisition du camion et plus précisément en lot 2, lot 3 et lot 4.



Etant donné qu'aucune offre répondant aux exigences techniques ne nous est parvenue, ces lots n'ont pu être adjugés.

Il y a dès lors lieu de recommencer la procédure en choisissant la procédure négociée sans publicité.

L'estimation des lots est la suivante : Lot 1 - Système lève-conteneur : 51.062,00 € TVAC ; Lot 2 - Conteneur avec côtés fixes : 27.721,10 € TVAC ; Lot 3 - Conteneur avec côtés rabattables : 21.417,00 € TVAC.

L'estimation totale s'élève à 100.200,10 € TVAC.

Décision attendue : **Approbation du cahier des charges et des conditions du marché**

**10.**

Voir dossier

**11.**

Voir dossier

**12.**

//

**13.**

En date du 27 mars 2023, le Collège a pris la décision d'introduire un dossier dans le cadre de l'appel à projets "Été solidaire 2023, je suis partenaire !".

Cette année, la Région wallonne subventionne l'engagement de 4 étudiants âgés de 15 à 21 ans, à raison de pendant 10 jours ouvrables et 7 heures par jour.

Le montant de la subvention correspond à un maximum octroyé, ce qui implique que l'employeur doit au minimum rémunérer le jeune à un salaire horaire net de 8,00 EUR ;

La Commune en prendra 4 supplémentaires sur fonds propres.

Décision attendue : **Ratification de la délibération du 27 mars 2023**

**14.**

En séance du 06 février 2023, le Collège communal a pris la décision d'acquérir 3 caméras IP de surveillance pour assurer la sécurité de l'atelier communal et du parking jouxtant la Maison communale.

Au regard de la circulaire ministérielle du 10 décembre 2009 relative à la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, telle que modifiée par la loi du 12 novembre 2009 (version coordonnée, modif. Circulaire du 13 mai 2011), l'avis du Chef de corps de la zone de police du ressort est requis ainsi que l'avis du Conseil communal.

Décision attendue : **Avis à remettre**

**15.**

//

**16.**

//

**17.**

//

**18.**

//

**19.**

//

**20.**

//

**21.**

//

**22.**

//

**23.**

Voir dossier

**24.**

HUIS CLOS

**25.**

HUIS CLOS